



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 février 2005  
Français  
Original: anglais

## Soixantième session

### Liste préliminaire des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la soixantième session ordinaire de l'Assemblée générale\*

#### Note du Secrétaire général

1. Le présent document a été établi conformément à la recommandation du Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale, telle qu'elle figure au paragraphe 17 a) de l'annexe II à la résolution 2837 (XXVI) de l'Assemblée, en date du 17 décembre 1971.

2. Les documents suivants, relatifs à l'ordre du jour de la soixantième session de l'Assemblée générale, paraîtront aux dates ci-après :

Liste préliminaire annotée . . . . .	15 juin 2005
Ordre du jour provisoire** . . . . .	15 juillet 2005
Liste supplémentaire . . . . .	25 août 2005
Mémoire présenté par le Secrétaire général au Bureau . . . . .	12 septembre 2005

3. La soixantième session s'ouvrira au Siège de l'Organisation des Nations Unies le mardi 13 septembre 2005, à 15 heures\*\*\*.

\* La numérotation des points inscrits sur la liste préliminaire a été modifiée conformément à la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2004, et reflète le plan-programme biennal et les priorités de la période 2006/2007 (ancien « cadre stratégique pour la période 2006/2007 ») (à paraître sous la cote A/59/6/Rev.1). La liste des points figure aussi dans l'ordre du jour provisoire.

\*\* L'ordre du jour provisoire tiendra compte des résolutions et décisions que l'Assemblée générale pourrait encore adopter à sa cinquante-neuvième session.

\*\*\* Au premier paragraphe de sa résolution 57/301 en date du 13 mars 2003, l'Assemblée générale a décidé de modifier comme suit l'article premier de son règlement intérieur : « L'Assemblée générale se réunit en session ordinaire, chaque année, à partir du mardi de la troisième semaine de septembre à compter de la première semaine du mois comportant au moins un jour ouvrable ».



1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale (art. 31)<sup>1</sup>.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (art. 62).
3. Pouvoirs des représentants à la soixantième session de l'Assemblée générale (art. 28) :
  - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
  - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs<sup>2</sup>.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale (art. 30)<sup>3</sup>.
5. Élection des bureaux des grandes commissions (art. 30)<sup>3</sup>.
6. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale (art. 30)<sup>3</sup>.
7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau (art. 21).
8. Débat général (résolutions 57/301 du 13 mars 2003 et 59/145 du 17 décembre 2004).

#### **A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales**

9. Rapport du Conseil de sécurité [art. 13 b)]<sup>2</sup>.
10. Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies (résolution 58/13 du 17 novembre 2003).
11. La place des diamants dans le financement des conflits (résolution 59/144 du 15 décembre 2004).
12. Prévention des conflits armés<sup>4</sup>.
13. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (résolutions 58/117 du 17 décembre 2003 et 58/239 du 23 décembre 2003)<sup>2</sup>.
14. La situation au Moyen-Orient (résolutions 59/32 et 59/33 du 1<sup>er</sup> décembre 2004)<sup>2</sup>.
15. Question de Palestine (résolutions 59/28 à 59/31 du 1<sup>er</sup> décembre 2004)<sup>2</sup>.
16. Zone de paix et de coopération dans l'Atlantique Sud (résolution 58/10 du 5 novembre 2003).

---

<sup>1</sup> On trouvera le texte révisé de l'article 31 dans la résolution 56/509 du 8 juillet 2002.

<sup>2</sup> Cette question reste également inscrite à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session (décision 59/552 du 23 décembre 2004).

<sup>3</sup> On trouvera le texte révisé de l'article 30 dans la résolution 56/509.

<sup>4</sup> Cette question, qui n'a pas encore été examinée par l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, reste inscrite à l'ordre du jour de cette session (décision 59/552). Elle est inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixantième session sous réserve que l'Assemblée n'en

17. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (résolution 59/112 A du 8 décembre 2004).
18. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan<sup>5</sup>.
19. Question de l'île comorienne de Mayotte (décision 59/503 du 17 septembre 2004).
20. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (résolution 59/11 du 28 octobre 2004).
21. Question de Chypre (résolution 58/316 du 1<sup>er</sup> juillet 2004)<sup>6</sup>.
22. Agression armée contre la République démocratique du Congo (résolution 58/316 du 1<sup>er</sup> juillet 2004)<sup>6</sup>.
23. Question des îles Falkland (Malvinas) (décision 58/316 du 1<sup>er</sup> juillet 2004)<sup>6</sup>.
24. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti (résolution 58/316 du 1<sup>er</sup> juillet 2004)<sup>6</sup>.
25. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (résolution 58/316 du 1<sup>er</sup> juillet 2004)<sup>6</sup>.
26. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït (résolution 58/316 du 1<sup>er</sup> juillet 2004)<sup>6</sup>.
27. Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (résolution 58/316 du 1<sup>er</sup> juillet 2004)<sup>6</sup>.
28. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolutions 59/131 à 59/136 et décision 59/519 du 10 décembre 2004)<sup>2</sup>.
29. Assistance à la lutte antimines (décision 59/516 du 10 décembre 2004).
30. Effets des rayonnements ionisants (résolution 59/114 du 10 décembre 2004).
31. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (résolution 59/116 du 10 décembre 2004).

---

décide autrement à sa cinquante-neuvième session.

<sup>5</sup> Cette question reste inscrite à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session (décision 59/552). Elle est inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixantième session sous réserve que l'Assemblée n'en décide autrement à sa cinquante-neuvième session.

<sup>6</sup> Cette question reste inscrite sur la liste préliminaire conformément au paragraphe 4 b) de l'annexe de la résolution 58/316 du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

32. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (résolutions 59/117 à 59/120 du 10 décembre 2004)<sup>2</sup>.
33. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (résolutions 59/121 à 59/125 du 10 décembre 2004).
34. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects<sup>5</sup>.
35. Questions relatives à l'information (résolutions 59/126 A et B du 10 décembre 2004).
36. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (résolution 59/127 du 10 décembre 2004).
37. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (résolution 59/128 du 10 décembre 2004).
38. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (résolution 59/129 du 10 décembre 2004).
39. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (résolution 59/130 du 10 décembre 2004).
40. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (décision 59/503 du 17 septembre 2004).
41. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (résolution 59/251 du 22 décembre 2004).
42. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires (résolution 428 (V) du 14 décembre 1950, 58/150, 58/153 et 58/154 du 22 décembre 2003 et 59/170 et 59/172 du 20 décembre 2004).

**B. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies**

43. Rapport du Conseil économique et social (art. 13 b); résolutions 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974, 58/231 du 23 décembre 2003 et 59/55 du 2 décembre 2004 de l'Assemblée générale)<sup>2</sup>.

44. Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations (résolution 56/6 du 9 novembre 2001).
45. Culture de paix (résolutions 55/47 du 29 novembre 2000, 59/23 du 11 novembre 2004 et 59/142 et 59/143 du 15 décembre 2004).
46. Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (résolution 58/282 du 9 février 2004)<sup>2</sup>.
47. Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida<sup>5</sup>.
48. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (résolutions 58/156 du 22 décembre 2003, 58/291 du 6 mai 2004 et 59/145 du 17 décembre 2004)<sup>2</sup>.
49. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique (résolutions 55/284 du 7 septembre 2001, 57/294 du 20 décembre 2002, 58/237 du 23 décembre 2003 et 59/256 du 23 décembre 2004).
50. Le sport au service de la paix et du développement :
  - a) Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique (résolutions 58/6 du 3 novembre 2003 et 58/316 du 1<sup>er</sup> juillet 2004);
  - b) Année internationale du sport et de l'éducation physique (résolution 59/10 du 27 octobre 2004).
51. Les technologies de l'information et des communications au service du développement (résolution 59/220 et décision 59/531 du 22 décembre 2004).
52. Questions de politique macroéconomique :
  - a) Commerce international et développement (résolutions 1995 (XIX) du 30 décembre 1964, 58/198 du 23 décembre 2003 et 59/221 du 22 décembre 2004);
  - b) Système financier international et développement (résolution 59/222 du 22 décembre 2004);
  - c) Crise de la dette extérieure et développement (résolution 59/223 du 22 décembre 2004).
53. Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (résolutions 58/230 du 23 décembre 2003 et 59/225 du 22 décembre 2004)<sup>2</sup>.
54. Développement durable (résolution 42/185 du 11 décembre 1987) :
  - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet

- mondial pour le développement durable (résolutions 47/191 du 22 décembre 1992 et 59/227 et 59/228 du 22 décembre 2004);
- b) Poursuite de la mise en œuvre des textes issus de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement et suivi des résultats de la Réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action de la Barbade (résolution 59/229 du 22 décembre 2004)<sup>2</sup>;
  - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (résolutions 59/231 et 59/233 du 22 décembre 2004);
  - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (résolution 59/234 du 22 décembre 2004);
  - e) Développement durable dans les régions montagneuses (résolution 58/216 du 23 décembre 2003);
  - f) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005 (résolution 59/210 du 23 décembre 2003);
  - g) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (résolutions 58/211 du 23 décembre 2003 et 59/235 du 22 décembre 2004);
  - h) Convention sur la diversité biologique (résolution 59/236 du 22 décembre 2004);
  - i) Fourniture d'une assistance aux pays montagneux pauvres afin qu'ils surmontent les obstacles dans les domaines socioéconomique et environnemental (résolution 59/238 du 22 décembre 2004).
55. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (résolution 59/239 du 22 décembre 2004).
56. Mondialisation et interdépendance :
- a) Mondialisation et interdépendance (résolution 59/240 du 22 décembre 2004);
  - b) Science et technique au service du développement (résolutions 55/185 du 20 décembre 2000 et 58/200 du 23 décembre 2003);
  - c) Migrations internationales et développement (résolutions 58/208 du 23 décembre 2003 et 59/241 du 22 décembre 2004);
  - d) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et restitution de ces fonds et avoirs aux pays d'origine (résolution 59/242 du 22 décembre 2004).
57. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (résolution 59/244 du 22 décembre 2004);

- b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (résolution 59/245 du 22 décembre 2004).
58. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
- a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (résolution 59/247 du 22 décembre 2004);
- b) Participation des femmes au développement (résolutions 58/206 du 23 décembre 2003 et 59/248 du 22 décembre 2004);
- c) Mise en valeur des ressources humaines (résolution 58/207 du 23 décembre 2003).
59. Activités opérationnelles de développement :
- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolutions 39/125 du 14 décembre 1984 et 59/250 du 22 décembre 2004);
- b) Coopération Sud-Sud : coopération économique et technique entre pays en développement (résolutions 33/134 du 19 décembre 1978, 50/119 du 20 décembre 1995 et 58/220 du 23 décembre 2003)<sup>7</sup>.
60. Formation et recherche :
- a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (résolutions 1934 (XVIII) du 11 décembre 1963 et 59/252 du 22 décembre 2004);
- b) École des cadres du système des Nations Unies à Turin (Italie) (résolution 55/207 du 20 décembre 2000).
61. Vers des partenariats mondiaux (résolutions 58/129 du 19 décembre 2003 et 58/316 du 1<sup>er</sup> juillet 2004).
62. La crise mondiale de la sécurité routière (résolutions 58/9 du 5 novembre 2003 et 58/289 du 14 avril 2004).
63. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution 59/146 du 20 décembre 2004).
64. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux

---

<sup>7</sup> Le titre de cet alinéa de la liste préliminaire est celui qui figure dans le projet de programme de travail provisoire de la Deuxième Commission pour 2004, que l'Assemblée générale a approuvé par sa décision 58/553 du 23 décembre 2003. L'Assemblée avait auparavant décidé dans sa résolution 58/220 du 23 décembre 2003 d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixantième session, au titre du point intitulé « Activités opérationnelles de développement », une question subsidiaire intitulée « Coopération Sud-Sud pour le développement ».

handicapés et à la famille (résolutions 56/177 du 19 décembre 2001, 57/106 du 26 novembre 2002, 58/131 à 58/133 du 22 décembre 2003 et 59/147 et 59/148 du 20 décembre 2004).

65. Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (résolution 59/150 du 20 décembre 2004).
66. Promotion de la femme (résolutions 34/180 du 18 décembre 1979, 39/125 du 14 décembre 1984, 45/124 du 14 décembre 1990, 58/143, 58/145 à 58/147 et 58/185 du 22 décembre 2003, 59/165 du 20 décembre 2004 et 59/260 du 23 décembre 2004).
67. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » (résolutions 50/203 du 22 décembre 1995, 52/100 du 12 décembre 1997 et 59/167 et 59/168 du 20 décembre 2004).

### **C. Développement de l'Afrique**

68. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
  - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international (résolution 59/254 du 23 décembre 2004);
  - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (résolution 59/255 du 23 décembre 2004).

### **D. Promotion des droits de l'homme**

69. Promotion et protection des droits de l'enfant (résolutions 44/25 du 20 novembre 1989 et 59/261 du 23 décembre 2004).
70. Questions autochtones (résolutions 57/192 du 18 décembre 2002 et 59/174 du 20 décembre 2004).
71. Élimination du racisme et de la discrimination raciale :
  - a) Élimination du racisme et de la discrimination raciale (résolutions 2106 A (XX) du 21 décembre 1965, 3380 (XXX) du 10 novembre 1975, et 59/175 et 59/177 du 20 décembre 2004);
  - b) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (résolution 59/177 du 20 décembre 2004).
72. Droit des peuples à l'autodétermination (résolutions 59/178 et 59/180 du 20 décembre 2004).

73. Questions relatives aux droits de l'homme :

- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme (résolutions 2200 A (XXI) du 16 décembre 1966, 39/46 du 10 décembre 1984, 58/165 du 22 décembre 2003 et 59/181 et 59/182 du 20 décembre 2004);
- b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales (résolutions 58/167, 58/169, 58/174, 58/175, 58/177, 58/180, 58/182, 58/183 et 58/192 du 22 décembre 2003 et 59/183 à 59/185, 59/187, 59/188, 59/190 à 59/192, 59/194, 59/195, 59/198 à 59/200 et 59/202 du 20 décembre 2004)<sup>2</sup>;
- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux (résolutions 59/205 à 59/207 du 20 décembre 2004 et 59/263 du 23 décembre 2004);
- d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne (résolution 48/121 du 20 décembre 1993);
- e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (résolution 48/141 du 20 décembre 1993).

## **E. Coordination efficace des opérations d'assistance humanitaire**

74. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (résolutions 48/162 du 20 décembre 1993, 59/211 du 20 décembre 2004 et 59/279 du 19 janvier 2005) :

- a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (résolutions 59/137 du 10 décembre 2004, 59/141 du 15 décembre 2004 et 59/212 du 20 décembre 2004);
- b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (résolutions 57/101 du 25 novembre 2002, 58/116 et 58/121 du 17 décembre 2003 et 59/217 et 59/218 du 22 décembre 2004);
- c) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl (résolution 58/119 du 17 décembre 2003);
- d) Assistance au peuple palestinien (résolution 59/56 du 2 décembre 2004);
- e) Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre (résolution 59/112 B du 8 décembre 2004).

## F. Promotion de la justice et du droit international

75. Rapport du Conseil de sécurité [art. 13 b)]<sup>2</sup>.
76. Les océans et le droit de la mer :
  - a) Les océans et le droit de la mer (résolutions 49/28 du 6 décembre 1994 et 59/24 du 17 novembre 2004);
  - b) La viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et de stocks de poissons grands migrateurs, et d'instruments connexes (résolution 59/25 du 17 novembre 2004).
77. Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994 (résolution 955 (1994) du Conseil de sécurité, en date du 8 novembre 1994, et décision 59/510 de l'Assemblée générale, en date du 15 novembre 2004).
78. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (résolution 827 (1993) du Conseil de sécurité, en date du 25 mai 1993, et décision 59/511 de l'Assemblée générale, en date du 15 novembre 2004).
79. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (résolution 58/73 du 9 décembre 2003).
80. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente-huitième session (résolution 59/39 du 2 décembre 2004).
81. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-septième session (résolution 59/41 du 2 décembre 2004).
82. Rapport de la Cour pénale internationale (résolution 59/43 du 2 décembre 2004).
83. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (résolutions 59/44 et 59/45 du 2 décembre 2004).
84. Portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (résolution 59/47 du 2 décembre 2004).

## G. Désarmement

85. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (résolutions 1145 (XII) du 14 novembre 1957 et 59/18 du 1<sup>er</sup> novembre 2004).
86. Réduction des budgets militaires :
- a) Réduction des budgets militaires (résolution 35/142 B du 12 décembre 1980);
  - b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires (résolution 58/28 du 8 décembre 2003).
87. Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale (résolutions 56/19 du 29 novembre 2001, 57/53 du 22 novembre 2002 et 59/61 du 3 décembre 2004).
88. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement (résolution 57/50 du 22 novembre 2002).
89. Question de l'Antarctique (résolution 57/51 du 22 novembre 2002).
90. Application de la déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (résolution 58/29 du 8 décembre 2003).
91. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (résolution 58/30 du 8 décembre 2003).
92. Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) (résolution 58/31 du 8 décembre 2003).
93. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification (résolution 59/60 du 3 décembre 2004).
94. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement (résolution 59/62 du 3 décembre 2004).
95. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (résolution 59/63 du 3 décembre 2004).
96. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (résolution 59/64 du 3 décembre 2004).
97. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (résolution 59/65 du 3 décembre 2004).
98. Désarmement général et complet :
- a) Notification des essais nucléaires (résolution 42/38 C du 30 novembre 1987);
  - b) Interdiction de déverser des déchets radioactifs (résolution 58/40 du 8 décembre 2003);

- c) Réduction des armements nucléaires non stratégiques (résolution 58/50 du 8 décembre 2003);
- d) Transparence dans le domaine des armements (résolution 58/54 du 8 décembre 2003);
- e) Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage (résolution 59/66 du 3 décembre 2004);
- f) Missiles (résolution 59/67 du 3 décembre 2004);
- g) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements (résolution 59/68 du 3 décembre 2004);
- h) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération (résolution 59/69 du 3 décembre 2004);
- i) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution 59/71 du 3 décembre 2004);
- j) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (résolution 59/72 du 3 décembre 2004);
- k) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères (résolution 59/74 du 3 décembre 2004);
- l) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (résolution 59/75 du 3 décembre 2004);
- m) Désarmement nucléaire (résolution 59/77 du 3 décembre 2004);
- n) Relation entre le désarmement et le développement (résolution 59/78 du 3 décembre 2004);
- o) Réduction du danger nucléaire (résolution 59/79 du 3 décembre 2004);
- p) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive (résolution 59/80 du 3 décembre 2004);
- q) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires (résolution 59/83 du 3 décembre 2004);
- r) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (résolution 59/84 du 3 décembre 2004);
- s) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires (résolution 59/85 du 3 décembre 2004);
- t) Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (résolution 59/86 du 3 décembre 2004);

- u) Mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional (résolution 59/87 du 3 décembre 2004);
- v) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (résolution 59/88 du 3 décembre 2004);
- w) Désarmement régional (résolution 59/89 du 3 décembre 2004);
- x) Prévention de l'accès non autorisé aux systèmes portatifs de défense aérienne, de leur transfert et de leur utilisation illicites (résolution 59/90 du 3 décembre 2004);
- y) Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques (résolution 59/91 du 3 décembre 2004);
- z) Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques (résolution 59/92 du 3 décembre 2004);
- aa) Réductions bilatérales des armements nucléaires stratégiques et nouveau cadre stratégique (résolution 59/94 du 3 décembre 2004);
- bb) Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale (décision 59/513 du 3 décembre 2004);
- cc) Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire (décision 59/514 du 3 décembre 2004);
- dd) Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (décision 59/515 du 3 décembre 2004).

99. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :

- a) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (résolution 59/96 du 3 décembre 2004);
- b) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement (résolution 59/98 du 3 décembre 2004);
- c) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (résolution 59/99 du 3 décembre 2004);
- d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans la Pacifique (résolution 59/100 du 3 décembre 2004);
- e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (résolution 59/101 du 3 décembre 2004);
- f) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (résolution 59/102 du 3 décembre 2004).

100. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :

- a) Conseil consultatif pour les questions de désarmement (résolution 38/183 O du 20 décembre 1983);

- b) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (résolution 39/148 H du 17 décembre 1984);
- c) Rapport de la Conférence du désarmement (résolution 59/104 du 3 décembre 2004);
- d) Rapport de la Commission du désarmement (résolution 59/105 du 3 décembre 2004).

101. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient (résolution 59/106 du 3 décembre 2004).

102. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (résolution 59/107 du 3 décembre 2004).

103. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (résolution 59/108 du 3 décembre 2004).

104. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (résolution 59/109 du 3 décembre 2004).

105. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (résolution 59/110 du 3 décembre 2004).

106. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (décision 58/516 du 8 décembre 2003).

## **H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations**

107. Prévention du crime et justice pénale (résolutions 59/151, 59/153 et 59/157 à 59/159 du 20 décembre 2004).

108. Contrôle international des drogues (résolutions 59/162 et 59/163 du 20 décembre 2004).

109. Mesures visant à éliminer le terrorisme international (résolution 59/46 du 2 décembre 2004)<sup>2</sup>.

## **I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions**

110. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (art. 49).

111. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [art. 13 a)] et 48; résolutions 47/120 B du 20 septembre 1993 et 51/241 du 31 juillet 1997)<sup>2</sup>.

112. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :

- a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité (art. 142; décision 59/402 du 15 octobre 2004);
- b) Élection de 18 membres du Conseil économique et social (art. 145; décision 59/403 du 29 octobre 2004);
- c) Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (art. 150; décision 57/404 du 21 octobre 2002).

113. Élections aux sièges devenus vacants des organes subsidiaires et autres élections :

- a) Élection de 20 membres du Comité du programme et de la coordination (résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social en date du 14 mai 1976 et décision 59/404 de l'Assemblée générale en date du 8 novembre 2004);
- b) Élection de 29 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (résolution 2997 (XXVII) du 15 décembre 1972 et décision 58/404 du 10 novembre 2003);
- c) Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (décision 56/312 du 21 novembre 2001);
- d) Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (décision 56/324 du 23 juillet 2002);
- e) Élection du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (résolution 428 (V) du 14 décembre 1950 et décision 58/402 du 6 octobre 2003).

114. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :

- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (art. 155; décision 59/407 du 8 décembre 2004);
- b) Nomination de membres du Comité des contributions (art. 158; décision 59/408 du 8 décembre 2004);
- c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements (résolution 155 (II) du 15 novembre 1947 et décision 59/409 du 8 décembre 2004);
- d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes (résolutions 74 (I) du 7 décembre 1946 et 55/248 du 12 avril 2001 et décision 58/413 du 17 décembre 2003);
- e) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale (résolution 3357 (XXIX) du 18 décembre 1974 et décision 59/412 du 8 décembre 2004);
- f) Nomination de membres du Comité des conférences (résolution 43/222 B du 21 décembre 1988 et décision 59/405 du 8 novembre 2004).

115. Admission de nouveaux membres à l'Organisation des Nations Unies (art. 136).
116. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (décision 59/509 du 8 novembre 2004).
117. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (résolution 58/316 du 1<sup>er</sup> juillet 2004)<sup>2</sup>.
118. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes<sup>5</sup>.
119. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions (résolution 55/285 du 7 septembre 2001).
120. Renforcement du système des Nations Unies (résolution 58/269 du 23 décembre 2003)<sup>2</sup>.
121. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire (résolutions 58/291 du 6 mai 2004, 59/27 du 23 novembre 2004 et 59/145 du 17 décembre 2004).
122. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (résolutions 52/212 B du 31 mars 1998 et 59/264 du 23 décembre 2004)<sup>2</sup> :
- a) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
  - b) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
  - c) Plan-cadre d'équipement.
123. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (résolution 59/272 du 23 décembre 2004)<sup>2</sup>.
124. Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 (résolutions 58/270, 58/272 et 58/273 du 23 décembre 2003 et 59/276 du 23 décembre 2004)<sup>2</sup>.
125. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (résolutions 58/269, 58/270 et 58/272 du 23 décembre 2003, 59/2 du 20 octobre 2004 et 59/275, 59/276 et 59/278 et décision 59/549 du 23 décembre 2004).
126. Planification de programmes (résolution 59/275 du 23 décembre 2004)<sup>2</sup>.
127. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies<sup>4</sup>.
128. Plan des conférences (résolution 59/265 du 23 décembre 2004)<sup>2</sup>.
129. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies<sup>2</sup>.
130. Gestion des ressources humaines (résolution 59/266 du 23 décembre 2004)<sup>2</sup>.
131. Corps commun d'inspection (résolution 59/267 du 23 décembre 2004)<sup>2</sup>.
132. Régime commun des Nations Unies (résolution 59/268 du 23 décembre 2004)<sup>2</sup>.
133. Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (résolution 58/269 du 23 décembre 2003 et 59/270 à 59/272 du 23 décembre 2004)<sup>2</sup>.

134. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies<sup>4</sup>.
135. Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994 (résolution 59/273 du 23 décembre 2004)<sup>2</sup>.
136. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (résolution 59/274 du 23 décembre 2004)<sup>2</sup>.
137. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (résolutions 57/290 B et 57/318 du 18 juin 2003)<sup>2</sup>.
138. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola<sup>4</sup>.
139. Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine<sup>4</sup>.
140. Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi<sup>5</sup>.
141. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire<sup>5</sup>.
142. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre<sup>4</sup>.
143. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo<sup>4</sup>.
144. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental<sup>4</sup>.
145. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (résolution 59/13 du 23 décembre 2004)<sup>2</sup>.
146. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée<sup>4</sup>.
147. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie<sup>4</sup>.
148. Financement de la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti<sup>5</sup>.
149. Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité<sup>4</sup> :
- a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;
  - b) Activités diverses.
150. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo<sup>4</sup>.
151. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria<sup>4</sup>.
152. Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient<sup>4</sup> :
- a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant;
  - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

153. Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone<sup>5</sup>.

154. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental<sup>4</sup>.

155. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (résolution 59/42 du 2 décembre 2004).

---